

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 617

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 13 janvier 2020, le Conseil municipal a adopté le **«RÈGLEMENT 617 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020 »**

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 08h30 à 16h30 heures du lundi au jeudi et de 8h30 à 13h, le vendredi et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 15 janvier 2020.

Manon Beauchemin,
Greffière